



# PROJET DE MISE À NIVEAU ET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION ET DE L'ÉMISSAIRE DE VAL-DAVID À VAL-MORIN

SÉANCE D'INFORMATION CITOYENNE

JUIN 2023



# TABLE DES MATIÈRES

- Objectifs du projet
  - Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration
  - Amélioration de la qualité de l'eau
  - Maintenir l'émissaire pour protéger le lac Raymond
- L'émissaire
  - Tracé de l'émissaire
  - Techniques en tranchée vs en forage
- Impacts des travaux (circulation, poussière, bruit, etc.)
- Rôles et responsabilités
- Prochaines étapes et calendrier des travaux
- Communications
- Période de questions

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

- Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration pour desservir Val-David et Val-Morin tout en respectant les normes environnementales

+  
85 %

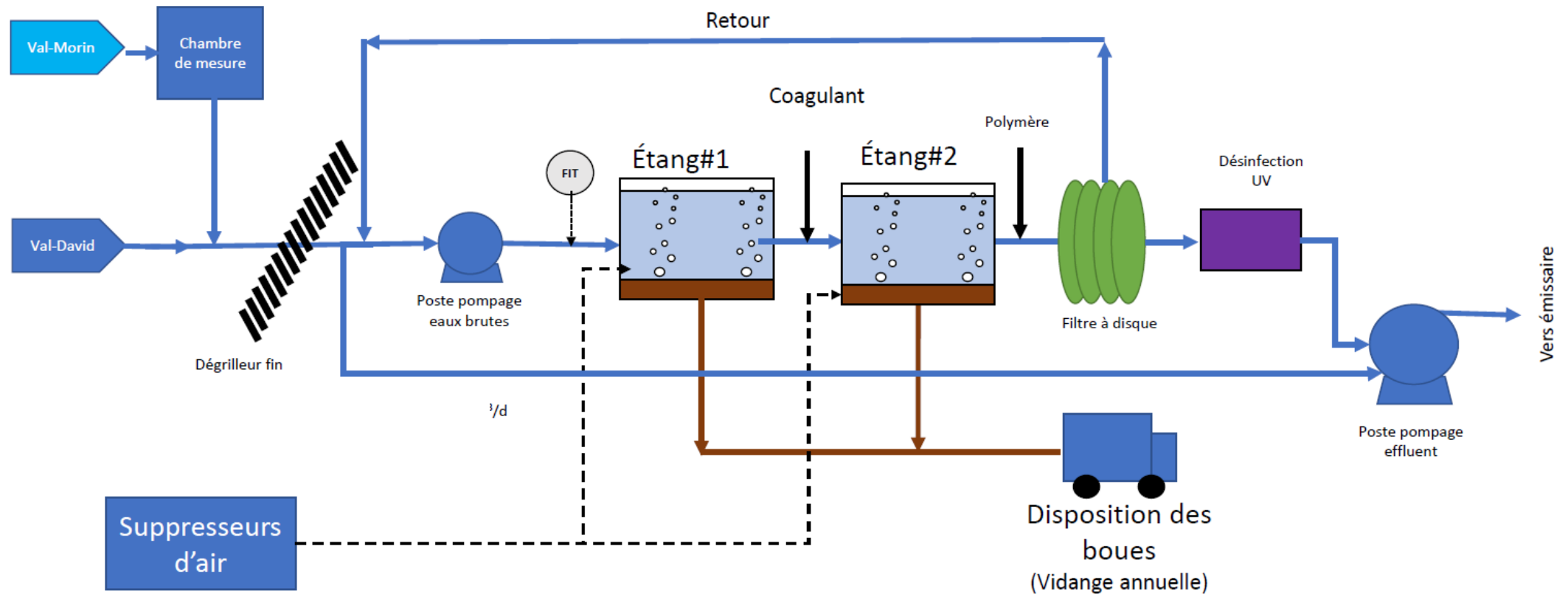
- 1980 : 1 640 m<sup>3</sup>/j (4 200 pers.)
- 2020 : 1 779 m<sup>3</sup>/j (eq. 4 546 pers.)
- 2030 : 3 041 m<sup>3</sup>/j (+757VD & + 397VM)

Usine des traitement des eaux de Val-David à Val-Morin =  
77,1 % Val-David 22,9 % Val-Morin

\*\*\* Financé à 95 % par le gouvernement provincial

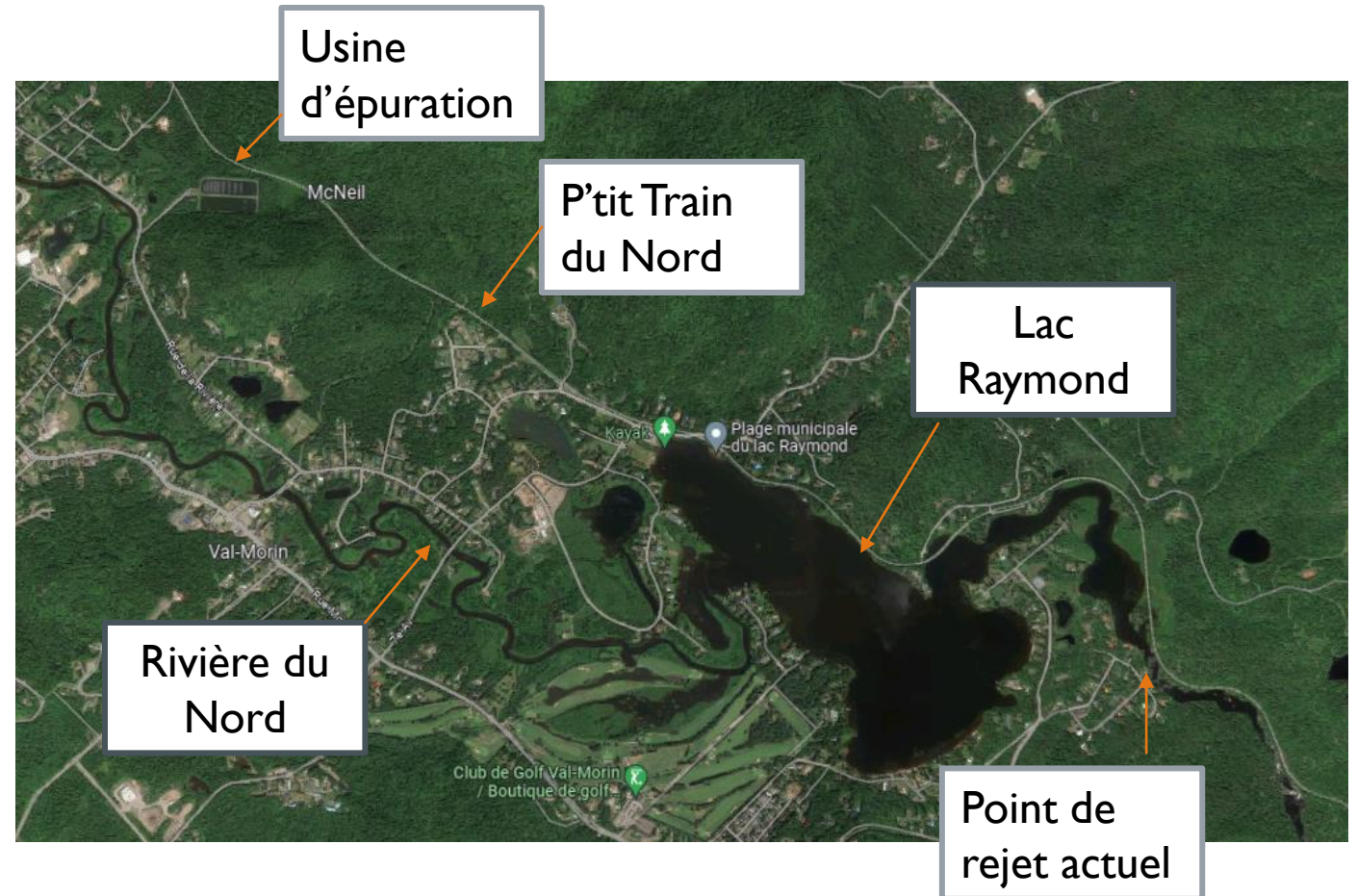


# PROCÉDÉ DE TRAITEMENT



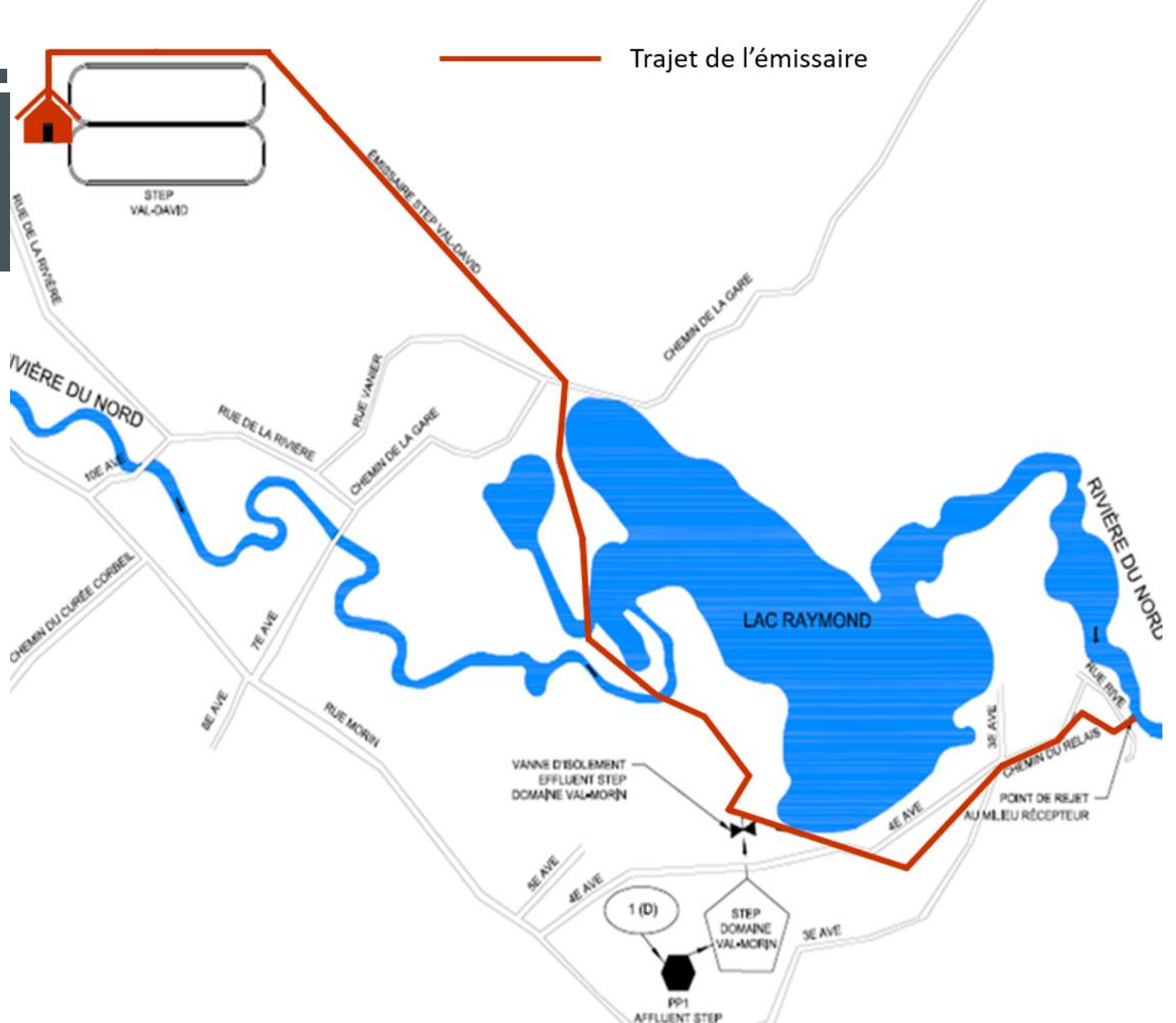
# ÉMISSAIRE ET PROTECTION DU LAC RAYMOND

- **Lac Raymond : milieu écologique sensible avec une forte valeur récréotouristique**
- Le diamètre de la conduite actuelle (250 mm) ne permet pas de transporter plus d'eau
- **Exigence du MELCC** : maintenir le point de rejets après le Lac Raymond malgré l'amélioration du traitement et de la qualité d'eau



# ÉMISSAIRE

- Conduite d'évacuation de la station de traitement au point de rejet dans le milieu naturel
- Longueur totale : 5 km
- 500 mm diamètre
- Matériel PEHD
- Durée de vie = 90 ans
- 16 chambres de purge air



# TRANCHÉE VS FORAGE DIRECTIONNEL

Excavation en tranchée



Forage directionnel

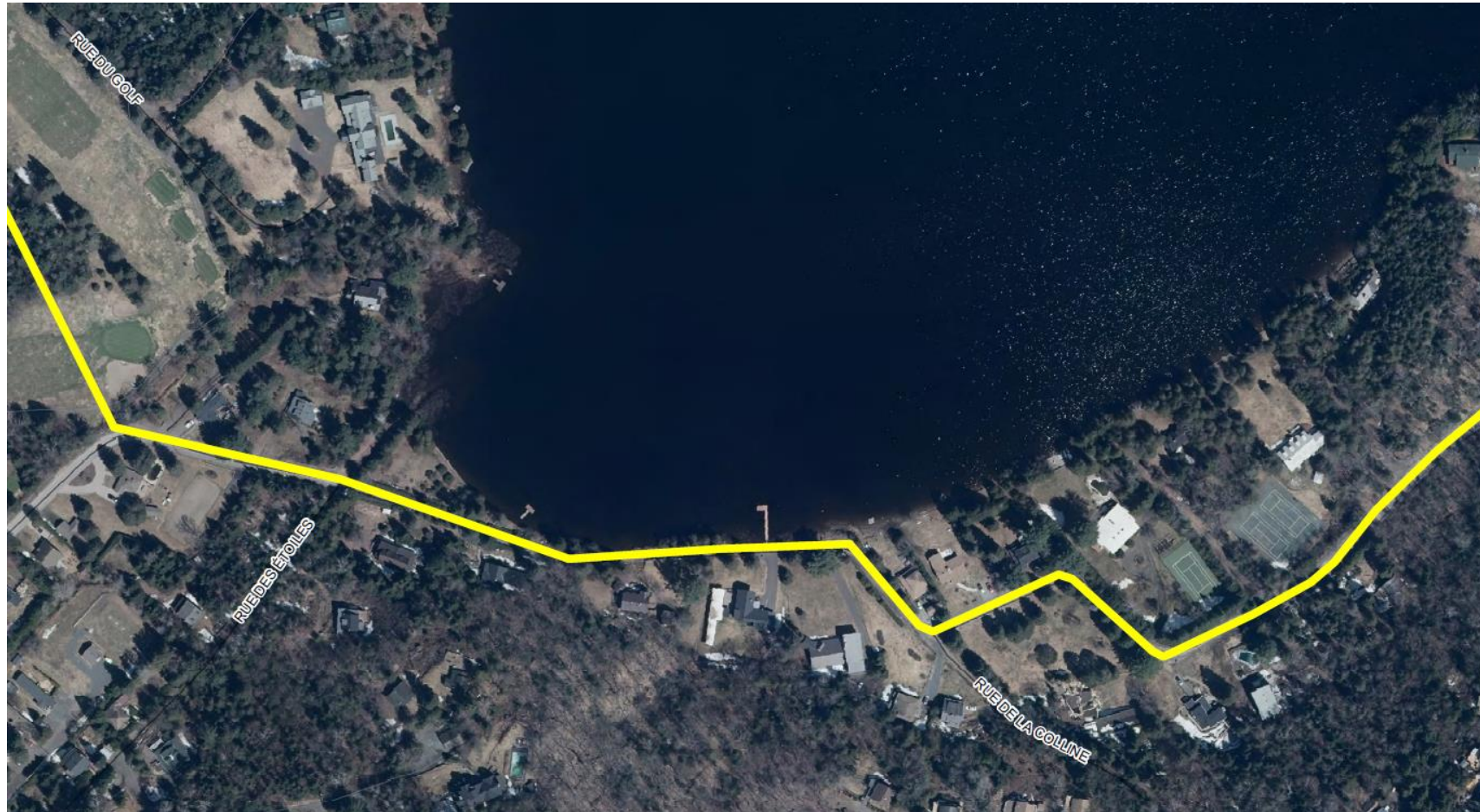


# TRACÉ ÉMISSAIRE

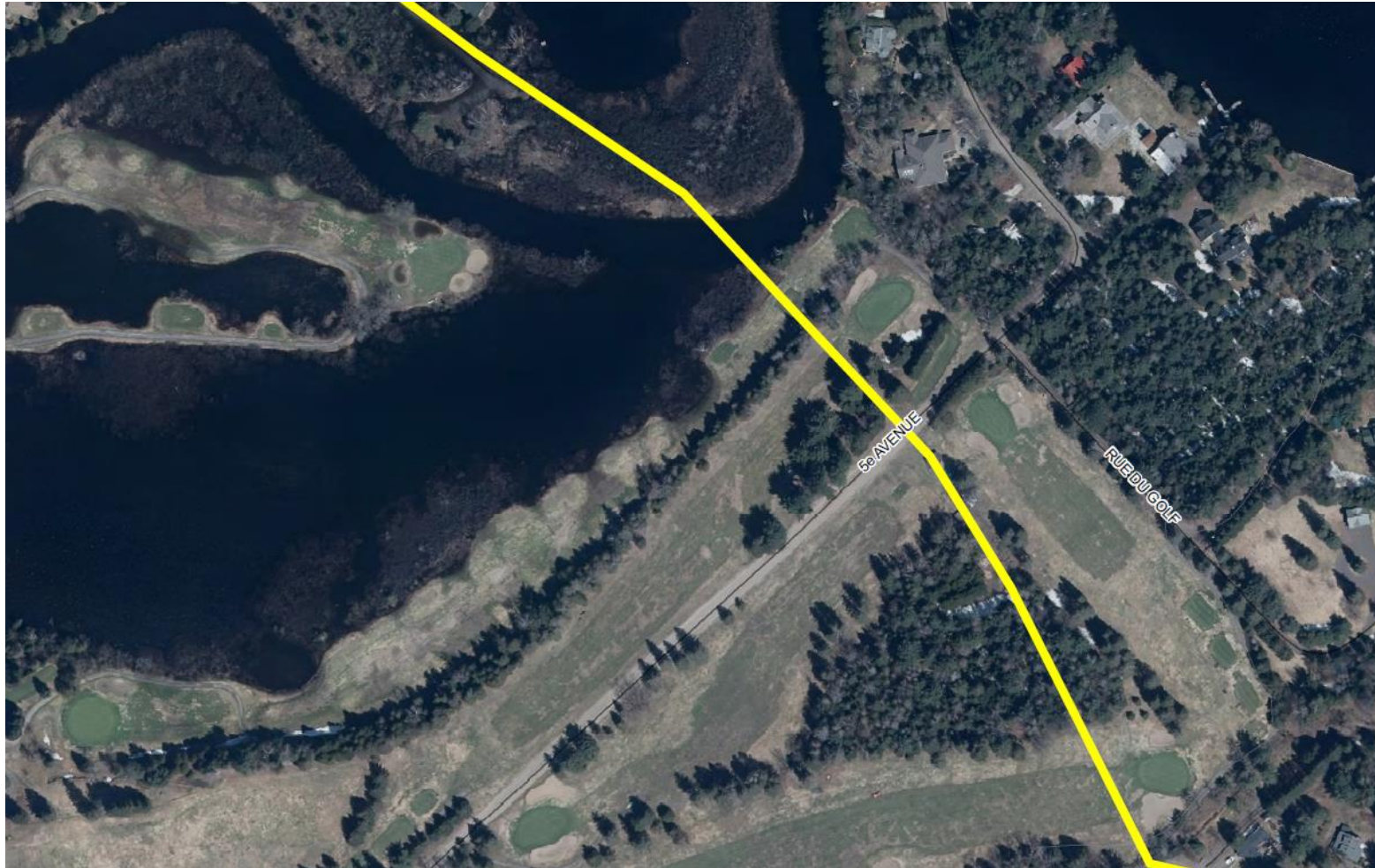




# TRACÉ ÉMISSAIRE



# TRACÉ ÉMISSAIRE



# TRACÉ ÉMISSAIRE



# TRACÉ ÉMISSAIRE



# TRACÉ ÉMISSAIRE



# TRACÉ ÉMISSAIRE



# SERVITUDES

## Servitude

- Document notarié par lequel le propriétaire du terrain accorde certains **droits** à la Municipalité et qui encadre les **obligations** que chacun doit respecter

## Droits accordés à la Municipalité

- Construire un réseau d'égout/émissaire
- Inspecter, entretenir et remplacer le réseau

## Obligations de la Municipalité

- Faire les travaux à ses frais
- Être responsable du réseau
- Remettre le terrain en état (ensemencement, gravier et/ou asphalte)

## Obligations des propriétaires

- Ne pas faire d'excavation ou de travaux à proximité du réseau, sans l'autorisation de la Municipalité

# IMPACTS DES TRAVAUX

## Circulation

- L'entrepreneur doit assurer un maintien de la circulation en dehors des heures des travaux
- Il doit maintenir l'accès aux bâtiments publics et aux résidences du quartier\*

*\*Accès aux propriétés en véhicule peut être restreint pendant les heures dédiées aux travaux et certain soir de semaine.*

## Élagage et coupe d'arbres

- Coupe d'arbres : dans l'emprise de la servitude de l'émissaire ;
- Élagage de branches: permettre à la machinerie d'opérer sans risque de dommage aux arbres

## Nuisances, poussière et bruit

- Poussière : mise en place d'abat de poussière et d'arrosage
- Bruit de jour sur semaine

## Services

- Collecte des matières résiduelles assurée





# RÔLES ET RESPONSABILITÉS



Gestion du projet  
Contact citoyen avant, pendant et après le projet



Études préliminaires, plans et devis  
Conseiller la Municipalité au niveau technique  
Surveillance et acceptation des travaux  
Coordonner le laboratoire (contrôle qualité)



Autorisation environnementale (MELCC)  
Autorisation voirie (servitude) Ptit Train du Nord: MTQ  
Subvention (MAMH)



Réaliser les travaux  
Assurer la signalisation

PROPRIÉTAIRES  
CITOYENS(ES)

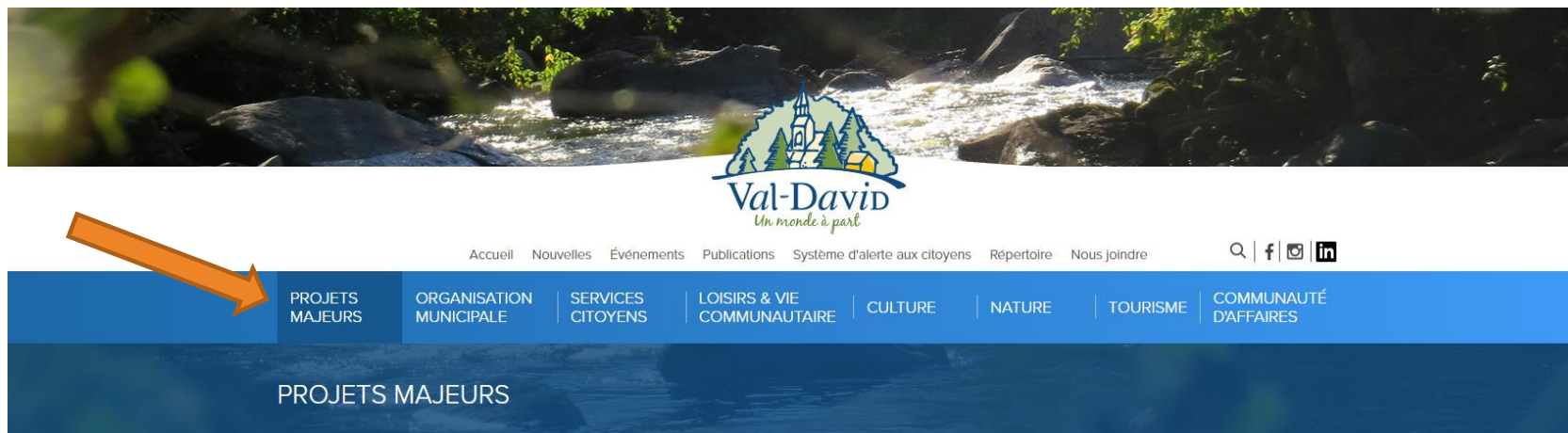
Rester informé.es pour les consignes au niveau de la sécurité et de la signalisation  
Collaborer pour la réalisation des travaux dans l'emprise face à leur propriété

# PROCHAINES ÉTAPES

- 13 Juin 2023 : octroi du contrat
- Juin 2023 : mobilisation de l'entrepreneur
- Juillet à septembre 2023 : vidange d'un étang aéré et centrifugation des boues
- Août 2023 : annonce du calendrier des travaux pour l'émissaire
  - Août-septembre : début des travaux à l'exutoire du lac Raymond
  - Novembre-décembre : travaux le long du P'tit Train du Nord et raccord aux étangs
- Juin 2024 : vidange d'un étang aéré et centrifugation des boues
- Juillet 2024 : fin des travaux

# COMMUNICATIONS

Suivez nos communications générales concernant l'avancement du projet et ses impacts sur nos divers réseaux de communication (site Internet, Facebook, Voilà!, Journal Ski-se-Dit, bulletin courriel, etc.)



Construction de la nouvelle école

Nouveau puits Doncaster

Prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc -  
Secteur Wilfrid, Marie-Anne, Trudeau...

Mise à niveau et agrandissement de l'usine  
d'épuration

## MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION

### Contexte

L'usine de traitement des eaux usées de Val-David doit être mise aux normes et doit également être agrandie afin de répondre aux besoins des municipalités de Val-David et de Val-Morin tout en considérant les développements futurs.

### Quelques faits

Janvier 2017



# COMMUNICATIONS

## **POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS?**

Appelez ou écrivez au Service des travaux publics

Catherine Fiset

[travauxpublics@valdavid.com](mailto:travauxpublics@valdavid.com)

819 324-5678, poste 4223